



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

*Approuvé lors du Conseil municipal du
23 août 2021*

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à 18h15, le Conseil municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Actes en Mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire.

Date de la Convocation du Conseil municipal : 29 juin 2021

Présents : Mme CASSARD, M. BAYARD, , Mme SORNIN, M. KOWALSKI, Mme CAPLAN, Mme LAURENT, Mme BOULENGIER, M. DELAIGUES, M. RUEGGER, Mme JENNEAU (arrivée à 18h26), M. LESIMPLE, Mme BUCHET (absente à partir de 18h55)

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Excusés : Mme JAUBERT donne procuration à Mme SORNIN
M. MARIE donne procuration à Mme CAPLAN

Absents : M. BEDIN,
Secrétaire de séance : Mme CAPLAN

Madame le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Madame CAPLAN est désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant que le Conseil municipal ne procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2021, Madame le Maire demande s'il est possible d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour

- **Annexe au PLU en cours : périmètre de protection de Misais**

Vote :

Unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2021 :

Vote :

Pour : 13

Abstention : 1 (Mme Jenneau)

Rentrée 2021/2022 : tarifs cantine scolaire

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter, pour la rentrée scolaire 2021/2022 le prix de la cantine suivant le montant du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il sera nécessaire de fournir la notification CAF du dernier quotient familial pour la facturation. A défaut de présentation du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

Libellés	≤339 €	Entre 339 € et 585 €	Entre 586 € et 904 €	≥ 905 €
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Enfant	2.10	2.60	3.20	3.30
Adulte				5.10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer ces tarifs.

Vote :

Unanimité

Rentrée 2021/2022 : tarifs accueil périscolaire

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter, pour la rentrée scolaire 2021/2022 le prix de l'accueil périscolaire suivant le montant du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il sera nécessaire de fournir la notification CAF du dernier quotient familial pour la facturation. A défaut de présentation du quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Libellés	≤339 €	Entre 339 € et 585 €	Entre 586 € et 904 €	> 905 €
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Accueil périscolaire Matin	0.85	0.95	1.05	1.10
Accueil périscolaire Soir	2.00	2.20	2.30	2.40

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer ces tarifs.

Vote :

Unanimité

Vote des subventions aux associations 2021

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions à verser aux associations suivantes pour l'année 2021 :

Libellés	Subventions 2020	Subventions 2021	
		Proposition	Vote
Amicale des sapeurs-pompiers	500	500	500
Amicale S.P : exceptionnelle	0	1 000	1 000
Moto Club de Sologne	500	500	500
Association Laïque des Parents d'Elèves	200	200	200
La Forêt au Diapason	500	500	500
La Forêt en Camaïeu	500	500	500
U.S.N.N.V. Foot	500	500	500
Judo Club Neuvycéen	0	200	200
Sologne Danse Attitude	200	200	200
Neuvy Pétanque	150	150	150
Full Métal Crafoins	0	0	0
Génération mouvement	300	300	300
TC2N (Tennis)	300	300	300
Amicale des Chasseurs	0	0	0
Amicale La Truite Saumonée	200	200	200
Le Tarot Club	100	100	100
Neuvy Brocante	200	200	200
Association Canine Neuvycéenne	250	250	250
Amicale des Anciens Combattants	100	100	100
Aïkido	200	200	200
Vétérans foot	300	200	200
Coopérative scolaire	1500	1 500	1 500
Les Amis de la Bibliothèque	200	200	200
Prévention routière	100	100	100
Les Restos du Cœur	500	500	500
AFM – Téléthon	0	0	0
Secours Populaire Français	1 000	1 000	1 000
Sologne Nature Environnement	200	200	200
P.O.C.L. Ligne Grande Vitesse	100	100	100
Secours Catholique	200	200	200

Jeunesse au Plein Air	100	100	100
Accès aux droits	100	100	100
Association Nançay Anes	100	100	100
ADMR	100	100	100
APF (Paralysés de France)	100	100	100
Ligue contre la sclérose en plaques	100	100	100
TOTAL			10 500

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions à verser aux associations comme ci-dessus (compte 6574) pour l'année 2021.

Vote :

Unanimité

Solidarité aux communes sinistrées du Cher

Madame le Maire fait part aux élus d'un possible élan de solidarité en faveur des communes sinistrées du Cher, action de solidarité proposée par l'Association des Maires du Cher sise « Hôtel du Département – Place Marcel Plaisant- 18023 – BOURGES CEDEX ».

En effet, plusieurs communes du Cher ont été durement touchées par un épisode orageux des plus violents.

Après cet exposé, Madame le Maire propose de verser une somme de 300.00 € si cette action se met en place.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition d'un montant de 300.00 €.

Vote :

Unanimité

Rapport sur le prix et la qualité du service 2020 (RPQS) - Service de l'assainissement collectif

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

L'entreprise VEOLIA, délégataire du service public d'assainissement collectif communal, a rédigé un rapport du délégataire 2020, ayant servi à la rédaction du RPQS.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 de la Commune ;
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Vote :

Pour : 13

Abstention : 1 (Mme Jenneau)

Rapport sur le prix et la qualité du service 2020 (RPQS) - Service des eaux

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

L'entreprise VEOLIA, délégataire du service public d'eau potable a rédigé un rapport du délégataire 2020, ayant servi à la rédaction du RPQS.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement SISPEA (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

- Adopte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la Commune ;
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Vote :

Pour : 13 Abstention : 1 (Mme Jenneau)

Périmètre de protection du Captage de Misais (à annexer au PLU communal en cours)

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 25 juin 2013,

Vu le projet mis à l'enquête publique,

Vu le rapport du commissaire-enquêteur du 6 août 2020,

Vu l'arrêté du 22 mars 2021,

Considérant qu'il convient de rectifier cette délibération suite à une erreur matérielle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le dossier relatif à l'utilisation d'eau pour la consommation humaine, déclaration d'utilité publique et parcellaire des périmètres de protection, captage de Misais et,

Dit que la présente délibération, conformément au Code de l'urbanisme, sera affichée en mairie pendant un mois et que le document sera ajouté au dossier du Plan Local d'Urbanisme Communal en cours, et transmis à la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry (service instructeur).

Vote :

Pour : 13

Mme Buchet ne prend pas part au vote car elle est absente à partir de 18h55.

Afin d'étudier certains points, la réunion se poursuit en réunion d'élus à portée générale (sans délibération).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.